

Présents ou représentés : A. Forestier, C. Haroux, M. Munich, C. Sergent, A. Boucheras, Y. Deplat, J.M. Ebely, R. Mouton, J.L. Nicolaÿ, J. Perol, R. Langouët, P. Blateyron, A. Lapaux
Absente : C. Patier

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Peynon. Il est d'abord procédé à la lecture du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2017, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Puis intervient l'examen de l'ordre du jour :

- Demande de subvention bâtiment communal

Monsieur le Maire expose que la commune de Joze est en constante progression ; de 800 habitants il y a une vingtaine d'années, le seuil de 1000 habitants a été franchi pour atteindre aujourd'hui plus de 1100 habitants et la commune possède un statut de « village centre » attractif pour les communes environnantes. C'est ainsi que les associations et l'école bénéficient d'une fréquentation en hausse. L'ensemble du conseil constate que les équipements d'accueil d'enfants disponibles à ce jour sont insuffisants. L'éclatement de certains équipements d'accueil, l'absence de locaux spécifiques et les difficultés dues à la polyvalence et l'augmentation des besoins sont autant d'éléments qui amènent à la réflexion.

Aussi il est proposé de construire un bâtiment d'autant que cet équipement pourra rayonner sur un large territoire.

Du fait du regroupement des fonctions, la mutualisation des espaces sera recherchée au sein de ce projet. Par ailleurs, une attention sera apportée sur la transition énergétique. Les normes environnementales se retrouveront dans la qualité des matériaux de construction, notamment les performances énergétiques selon le label BBC mais aussi dans les terrasses partiellement végétalisées, la chaufferie à l'étude entre granulés bois ou gaz, la distribution à basse température par le sol, l'utilisation du solaire, l'éclairage led, etc...

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le projet de 562 000 € H.T. et de solliciter un financement DETR à hauteur de 30 % (soit 150 000 €) ainsi qu'un financement DSIL de 25 % (soit 140 500 €), le solde étant assuré par un autofinancement de la commune, soit 271 500 € H.T.

L'enveloppe FIC du Conseil Départemental étant utilisée en totalité, il n'y a pas d'autres financements.

Le Conseil Municipal :

- adopte à l'unanimité le projet
- décide de solliciter un financement DETR et DSIL
- demande au Maire de prévoir l'inscription des dits travaux au budget primitif de 2018 et de prévoir la totalité en autofinancement.

- Secteur rue de la Croix des Rameaux

Concernant l'aménagement du bourg, après les travaux rue de la Barre il y a plus de cinq ans, ceux réalisés route du Pont et rue du Champ (en appel d'offres dans les semaines à venir), il convient de prendre en compte le secteur de la Croix des Rameaux.

Les travaux d'enfouissement de réseaux secs (électricité basse tension, éclairage public, France Telecom) sont effectués. La mise en séparatif eaux usées et eaux pluviales se réalisera en début d'année 2018. Aussi il convient dans « la foulée » de faire suivre les travaux d'aménagement en surface, c'est-à-dire espace piétonnier, voies communales, stationnement avec plantations, et accès aux propriétés par du pavage identique à la rue de la Barre afin d'obtenir une harmonie dans

l'aménagement. L'embellissement constituera une priorité avec des plantations de végétaux et l'engazonnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le projet (210 000 € H.T.) et de solliciter un financement DETR à hauteur de 30 % (soit 63 000 €), le solde étant assuré par un autofinancement de la commune, soit 147 000 €

Le Conseil Municipal

- adopte à l'unanimité le projet
- décide de solliciter un financement DETR
- demande au Maire de prévoir l'inscription des dits travaux au Budget Primitif de 2018 et de prévoir la totalité en autofinancement,

- Rue du champ

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux de dissimulation du réseau électrique de la rue du Champ.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE et de GAZ du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

L'estimation globale des travaux s'élève à 98 400.00 € T.T.C.

L'estimation des dépenses de Génie Civil correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **27 702.00 € H.T.**

Conformément aux décisions prises lors de son Assemblée Générale du 15 Décembre 2007, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T., majoré de la totalité de la TVA grevant les dépenses et en demandant à la commune une participation égale à 50 % de ce montant, soit :

27 702.00 € H.T. x 0.50 = 13 851.00 € H.T.

Cette participation sera revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- . D'approuver l'avant-projet des travaux de dissimulation du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire.
- . De confier la réalisation de ces travaux au S.I.E.G. du Puy-de-Dôme.
- . De fixer la participation de la commune au financement des dépenses à **13 851.00 € H.T.**,
- . De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

- Subventions à la vie associative

Les subventions proposées par Mr Peynon sont adoptées à l'unanimité (cf délibération)

- Questions diverses

L'adhésion à l'APA pour la fourrière sera renouvelée.

La réfection de la cure est à envisager pour la louer, ainsi que des travaux à l'ancienne maison Vigot.

Les solutions sont à l'étude pour l'accueil d'un ostéopathe et de sages-femmes.

La confection du bulletin municipal est en cours